



Compte-rendu du Comité Syndical du 30 janvier 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Rémy FROGER, Francis HOURQUEBIE, Joël LEPROUX, Roger PIERRIEAU, Dominique ROUSSEAU, Noël TELLIER, Antoine D'AMECOURT, Corinne KALKER, Pascal LELIEVRE, Jean-Louis LEMAITRE, Jean-Louis LEMARIÉ, Nicolas LEUDIERE, Brigitte TETU-EDIN, Emma VERON, Emmanuel DUHAMEL, Christian GILLES, Michel LEGENDRE, Régis NOIR, Catherine PAULOUIN, Daniel CHEVALIER, Mélanie COSNIER, Emmanuel FRANCO

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Emmanuel D'AILLIERES, Dominique DHUMEAUX, Sylvie LE DRÉAU, Patrick MAUBOUSSIN, Catherine TAUREAU, Sonia TREMOUREUX, Mélanie COSNIER, Jean-François ZALESNY, Michel BRIFFAULT, Daniel COUDREUSE, Sébastien HUET, Anthony MUSSARD, Jean-Louis MORICE, Gaëtan VALLEE

Fabien LORNE, Catherine PAINEAU, Martine CRNKOVIC, Delphine DELAHAYE

PROCURATIONS VALABLES :

Sylvie LE DRÉAU a donné procuration à Emmanuel FRANCO

Marc BAUDRY a donné procuration à Emmanuel DUHAMEL

Pierre PATERNE a donné procuration à Daniel CHEVALIER

Equipe technique : Céline BIHEL et Julie RABUSSEAU

Le secrétaire de séance est nommé : Madame Catherine PAULOUIN est désignée pour remplir ces fonctions après acceptation de l'intéressé.

Ouverture de séance

Le Président, Monsieur Emmanuel FRANCO ouvre la séance et rappelle que lors de la réunion du 3 octobre 2020, le Comité Syndical a validé le principe d'étudier la faisabilité technique de créer une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE). Le fond de dossier et la maquette financière ont été envoyés en amont.

I- Approbation du compte rendu de la séance du 7 janvier 2021

Le Président propose au Comité Syndical l'approbation du compte-rendu de sa session du 7 janvier 2021, en y ajoutant le nom de M. Pierrieau qui était bien présent en visio. Ledit compte-rendu est alors adopté à l'unanimité des présents.

II- Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE)

Contexte : Pour rappel, le Pays Vallée de La Sarthe s'est doté d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET, validé en décembre 2020), décliné à l'échelle de chaque CDC et qui a pour objectifs de :

- ✓ Diminuer les émissions de gaz à effet de serre générées par nos activités
- ✓ Réduire nos consommations énergétiques
- ✓ Développer les énergies renouvelables
- ✓ Améliorer la qualité de l'air que nous respirons au quotidien
- ✓ Adapter le territoire aux changements climatiques

Le secteur résidentiel représente plus de 21% des consommations énergétiques finales du territoire. Parmi les actions prioritaires du PCAET, il a été ciblé la création d'un dispositif d'amplification de la rénovation énergétique de l'habitat : une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE), cofinancée par la Région et le programme SARE.



La Région Pays de la Loire a été désignée comme porteur associé unique du programme de l'Etat: « Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique » (SARE). Lancé le 8 septembre 2019, le programme SARE est un dispositif de soutien aux territoires pour mieux informer les particuliers et propriétaires de petits tertiaires sur la rénovation énergétique, financé par des Certificats d'Economie d'Energie (CEE). Dans ce cadre, la Région s'engage donc à déployer des Plateformes Territoriales de Rénovation Energétique (PTRE), portées par les territoires. Ces PTRE auront pour missions :

- Information, conseils, accompagnement des ménages et des entreprises pour les bâtiments tertiaires, réalisation d'audits énergétiques...
- Mobilisation des professionnels et acteurs concernés et accompagner leur montée en compétence ;
- Sensibilisation et conseil pour le petit tertiaire.

L'objectif de création d'une PTRE sur le territoire est donc de fournir, à tous les habitants du Pays Vallée de la Sarthe, un accompagnement personnalisé, neutre, gratuit et de proximité pour amplifier la rénovation énergétique sur le territoire.

Le financement de l'ingénierie de la PTRE est assuré par :

- La Région (25%) avec un financement sur 3 ans, comprenant : une part fixe (à hauteur de 1,90€/logement) et une part variable (210€/acte travaux)
- Le programme SARE (50%) de l'Etat, financé sur 3 ans (du 01/01/2021 au 31/12/2023) par les Certificats d'Economie D'Energie (CEE) auxquels sont soumis les obligés (EDF, ENGIE, ENI, groupes Les Mousquetaires et Carrefour)
- Le solde de financement (maquette jointe en annexe) peut-être assuré grâce à un autofinancement du Pays, des fonds européens et une participation des Communautés de Communes à hauteur d'environ 4000€/an (quatre mille euros par an).

Selon la volonté des EPCI, un financement complémentaire pourra être mis en place pour attribuer des aides directes aux particuliers et professionnels réalisant des travaux dans le cadre de la PTRE.

La PTRE est complémentaire du dispositif OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) et propose un accompagnement à un public plus large (les aides attribuées dans le cadre de l'OPAH étant soumises à plafond de revenus). La PTRE permet de créer un guichet unique pour tous les habitants, au sein duquel les techniciens se chargeront ensuite de les orienter vers les dispositifs adaptés.

La PTRE portée par le Pays Vallée de la Sarthe, sur l'ensemble des trois EPCI qui le constituent (Communautés de communes du Pays Sabolien, Loué-Brûlon-Noyen et Val de Sarthe) est dimensionnée de la façon suivante :

- Objectif de 100 actes A4 par an, c'est-à-dire 100 accompagnements de ménages pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale
- Un fonctionnement en régie, sur la base de 2,2 ETP (dont 2 ETP techniques et 0.2 ETP de gestion administrative), ce qui permettrait de proposer : des permanences téléphoniques tous les midis (12h30-14h), 1 jr/semaine/CDC de permanences physiques pour les rdv individuels et le reste du temps dédié à la visite des logements, suivi de travaux et constitution des dossiers de financement
- L'externalisation des actes A3 (audits énergétiques) auprès de bureaux d'études labellisés RGE : le coût du diagnostic restera à la charge du particulier ; la PTRE pourra mettre en place un « chèque audit énergétique », à hauteur du montant de l'acte pris en charge par la Région, soit 200€ qui seront reversés aux particuliers concernés
- L'externalisation des actes C1, C2, C3 (sensibilisation, communication, animation) auprès de l'Espace Info Energie.



La mise en place de la PTRE sera progressive au cours de l'année 2021 : en avril pour la CDC du Pays Sabolien et à l'automne 2021 pour les CDC LBN et Val de Sarthe.

Remarques et débats :

- Le principe d'un service complètement gratuit suscite des échanges. Au vu du cadre imposé par la Région et le programme SARE, il est proposé que les audits énergétiques restent en partie à la charge des particuliers.
- Considérant la communication « agressive » qui est faite actuellement sur la rénovation énergétique ou la production d'énergies renouvelables (isolation à 1€, panneaux photovoltaïques, etc.), l'importance de faire identifier la PTRE comme un accompagnement neutre, professionnel et de proximité est particulièrement soulignée. Cette communication devra s'appuyer sur les élus locaux et les services des communes.
- La communication internet s'appuiera sur les sites existants des CDC plutôt que de recréer un nouveau site internet dédié
- Actuellement, seule la CDC du Pays Sabolien bénéficie d'une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Les CDC LBN et Val de Sarthe ayant candidaté au programme Petites Villes de Demain (PVD), elles devront également déployer une OPAH sur leur territoire. La PTRE représentera un guichet unique, au sein duquel les publics aux revenus les plus modestes pourront bénéficier des aides OPAH quand elles seront opérationnelles.

Positionnement des trois CDC quant à la création d'une PTRE à l'échelle du Pays :

- CDC LBN : favorable
- CDC Val de Sarthe : favorable
- CDC du Pays Sabolien : favorable, avec le souhait qu'une convention soit établie entre le Pays et chaque CDC, afin de définir les engagements réciproques, les conditions de coordination techniques, la gouvernance et que la participation financière spécifique au service PTRE soit identifié et lié à la durée du projet.

Le Comité Syndical du Pays Vallée de la Sarthe, régulièrement convoqué, délibère et :

- Approuve la création d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique sur le territoire du Pays Vallée de la Sarthe
- Valide que le Pays Vallée de la Sarthe candidate auprès de la Région des Pays de la Loire pour créer et porter une PTRE à l'échelle de son territoire
- Autorise le Président ou son représentant à faire les démarches nécessaires signer tous les documents relatifs à cette décision.

III- Questions diverses : prochain CS le samedi 6 mars 2021

L'ordre du jour étant écoulé, le Président Monsieur Emmanuel FRANCO clôt la session à 11h30 en remerciant les participants.

La Secrétaire,


Catherine PAULOUIN

Le Président,


Emmanuel FRANCO

